



Infolettre n° 47

Août 2013

Contact : info@aepl.eu

« Choisis bien tes mots, car ce sont eux qui créent le monde qui t'entoure » _Proverbe navajo

Comment favoriser la perception de l'Union par le citoyen européen et son identification avec le projet européen ?

Lors du colloque du 22 avril 2013 sur le thème « Réenchanter l'Europe des Citoyens », organisé par le BEPA (la cellule qui assiste le président Barroso) conjointement avec l'Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL) et EGALE, l'AEPL a présenté un document, concernant le sujet repris en titre sous un angle sans doute jamais abordé dans le cadre des institutions européennes.

Il s'agissait en l'occurrence du vocabulaire utilisé par les instances européennes, et notamment par la Commission européenne, pour traiter des affaires européennes et en particulier pour décrire certaines politiques.

Il n'y a pas de doute que le vocabulaire est un instrument important dans la communication avec les citoyens européens, en ce sens qu'il peut promouvoir un sentiment d'appartenance à l'Union européenne et même une identification avec celle-ci.

Cet instrument peut aussi favoriser la compréhension de certaines politiques et de leur mise en oeuvre : expliquer p.ex. que, dans l'Union européenne, les frais d'itinérance (roaming) des communications par mobile ne sont plus justifiés puisque l'on se trouve à l'intérieur d'un seul et même territoire, celui de l'Union européenne.

Cela vaut aussi pour les relations ferroviaires ou postales : à l'intérieur d'un même territoire européen, il est normal que le cabotage ferroviaire

(Transport entre deux points à l'intérieur du territoire d'un État membre, effectué à partir d'un autre État membre) devienne une réalité et que, par voie de conséquence, les tarifs appliqués aux voyageurs européens soient susceptibles de diminuer.

Il importe donc en toute logique de ne plus parler de tarifs téléphoniques internationaux ou de relations ferroviaires internationales, mais de tarifs téléphoniques européens ou de relations ferroviaires européennes.

Posons-nous sincèrement la question : est-il encore approprié de parler de « relation ferroviaire internationale » dans le cas p.ex. du Thalys entre Amsterdam, Bruxelles et Paris ou de « communication internationale » pour un coup de fil de Belgique ou de France en Ecosse ?

L'importance primordiale des mots devrait également être prise en compte sur un plan plus général, plus politique : considérant que l'année 2013 est l'année du citoyen européen, il serait opportun là aussi d'adopter un vocabulaire

véritablement européen. N'avons-nous pas tous, nous citoyens européens, une deuxième citoyenneté en sus de notre citoyenneté nationale, à savoir la citoyenneté européenne ? Alors, n'est-il pas urgent, en cette année de la citoyenneté européenne, de bannir le terme « étranger », « pays étranger », « un étranger », etc. lorsqu'il s'agit de désigner un autre pays de l'Union ou ses citoyens ? Le mot étranger ne devrait plus s'appliquer qu'à des pays tiers ou à des citoyens de pays tiers.

Forte de cette conviction, l'AEPL a adressé une lettre en ce sens au président Barroso, aux Commissaires Reding (citoyenneté européenne), Kroes (télécommunications), Kallas (transports), Vassiliou (services linguistiques) et Borg (consommateurs) ainsi qu'à tous les autres Commissaires de la Commission européenne et à leurs directeurs généraux.

Conclusion :

Les institutions européennes ne semblent pas avoir été sensibles jusqu'ici au choix des mots. Il est grand temps qu'elles utilisent un langage qui corresponde vraiment à la réalité européenne afin que le citoyen prenne pleinement conscience de cette réalité et puisse se l'approprier.

De plus, comme la Commission européenne détient le monopole du pouvoir de proposition législative, c'est elle qui initie en premier le vocabulaire de ses projets de règlement et de ses propositions de directive. C'est donc elle qui pourrait ouvrir de nouvelles perspectives par le biais d'un vocabulaire innovant et adéquat.

L'AEPL, en tant qu'association européenne, ne peut qu'encourager à utiliser un vocabulaire où le terme étranger n'a pas sa place lorsqu'il s'agit d'Europe ou de citoyens européens.

Très important: suivi de l'infolettre n° 46:

L'AEPL a reçu un appel d'un de ses membres concernant Jabeur Mejri, jeune tunisien en prison pour s'être déclaré athée. Jabeur n'est ni un terroriste, ni un violeur, ni un criminel. C'est un jeune qui a cru en une Tunisie nouvelle et a cru avoir le droit de s'exprimer librement. Il a été condamné à 7 ans et demi de prison après un jugement qualifié d'inéquitable. Il a été accusé de trouble à l'ordre public pour un message sur Facebook, sur une page où il avait 16 fans!

On peut s'interroger pourquoi le tribunal tunisien de première instance et celui d'appel ont prononcé un jugement pareil quand les salafistes sont condamnés à des peines de 6 mois avec sursis. La pression sur la Justice de la part du parti

islamiste au pouvoir est la seule explication qui vienne à l'esprit.

L'AEPL a saisi le Service Extérieur de la Commission européenne à ce sujet en soulignant que c'est le moment ou jamais d'appliquer et de mettre en oeuvre concrètement Les Lignes directrices de l'Union sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction, adoptées le 24 juin dernier par les ministres des affaires étrangères de l'Union, et notamment sa partie sur la liberté de croyance ou de non croyance. Nous avons aussi rappelé au Service Extérieur ses promesses faites lors de notre colloque de 2012 avec le BEPA, qui spécifiaient que si un pays du printemps arabe enregistrait un recul dans les domaines de la démocratie, des droits de la femme, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, l'Union européenne allait réduire son aide à ce pays. Le Service Extérieur nous a fait savoir qu'il

saisissait l'ambassadeur de l'Union à Tunis et ne
manquerait pas de nous tenir au courant de la
suite de cette affaire.

Le Conseil d'Administration